

Délibération n° 2018-104

**OBJET : ELECTION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE POUR LA COMMUNE DE LONGJUMEAU AU SIGEIF**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	76
Présents	:	59
Présents et représentés	:	69
Votants	:	69

Le mercredi 27 juin 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 21/06/2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2018-104

M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Franck GAUDART

Mme. Patricia VINCENT donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

Délibération n° 2018-104

Mme. Ouiam HAMMAN donne pouvoir à M. Paul LORIDANT  
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE  
 Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Mme. Rafika REZGUI  
 Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE  
 M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Pierre COSTI  
 M. Christian PAGE donne pouvoir à M. Patrice GILBON

**DELEGUES ABSENTS**

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Pierre COSTI**



**Objet : ELECTION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE POUR LA COMMUNE DE LONGJUMEAU AU SIGEIF**

Le Conseil Communautaire,  
Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU le Code électoral ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-61, L.5211-41-3 et L.5216-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur ;

VU la délibération n°2017-359 du 20 décembre 2017 portant élection des délégués titulaires et suppléants, représentant la Communauté Paris-Saclay au sein du Comité syndical du SIGEIF ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF), notamment l'article 7 relatif à la composition du Comité syndical ;

CONSIDERANT la lettre de démission de M. Jacques LEPELTIER, de son mandat de Conseiller communautaire, en date du 28 février 2018 ;

CONSIDERANT qu'il convient donc d'élire un nouveau délégué titulaire, représentant la Communauté Paris-Saclay, au sein du Comité syndical du SIGEIF ;

CONSIDERANT que les termes de la délibération n°2017-152 du 28 juin 2017 restent valables pour l'élection des autres représentants titulaires et suppléants ;

CONSIDERANT la candidature de M. Jérémy MARTIN, conseiller municipal de Longjumeau, pour siéger en qualité de délégué titulaire au sein du Comité syndical du SIGEIF ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*

1. DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué titulaire au sein du Comité syndical du SIGEIF ;

M. Jérémy MARTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SIGEIF.

Délibération n° 2018-104

2. DECLARE élu et installé dans sa fonction :

Membre titulaire :

- M. Jérémy MARTIN

3. PRECISE que la délibération n°2017-329 du 20 décembre 2017 demeure inchangée concernant la désignation des autres délégués au SIGEIF.

Fait et délibéré le mercredi 27 juin 2018

Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (69 VOIX)

69 POUR :

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20180627-lmc 124083-DE-1-1  
Date AR Préfecture : 16/07/2018

- Affichée / Publiée le 16/07/2018

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.